

un aventr. Quels attraites leur offrez-vous aujourd'hui? Je dis, absolument aucun. vous n'offrez ni une place permanente ni aucun espoir de promotion: Vous affrez simplement \$400 par année pour commencer et une augmentation de \$30 par année jusqu'à \$600 et ensuite arrêtez là. Un jeune homme instruit acceptera-t-il une offre de cette nature? Il ne l'acceptera pas.

M. McNEILL: Ne pouvez-vous le nommer à \$1,100?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES: L'honorable député d'York dit que vous ne pouvez amener un homme du dehors à \$1,100, parce que les commis de troisième classe attendent les vacances qui peuvent se produire. De sorte que vous excluez du service civil du pays, justement la classe de jeunes gens que vous devriez y attirer. Je ne dis pas que \$600 soient beaucoup à leur offrir, mais vous offrez cela avec l'espoir de monter jusqu'à \$1,000, et une raisonnable espérance de s'élever aux plus hautes positions plus tard.

M. McNEILL: L'honorable ministre n'a pas répondu à la question que j'ai posée: Pourquoi établir cette nouvelle classe?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES: Ce n'est qu'une différence de nom. La troisième classe a été abolie, et nous la faisons revivre en l'appelant la seconde classe cadette. Les droits des commis de troisième classe actuellement dans le service ont été sauvegardés à l'époque de l'abolition de la troisième classe.

M. CLANCY: Est-ce que l'honorable ministre ne paie pas pour des travaux d'écriture une somme plus forte que le pays ait droit de payer?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES: D'après l'expérience que j'ai acquise dans mon propre département, je dis à l'honorable député que je ne paie à aucun homme de mon département plus que je crois devoir lui payer.

M. CLANCY: Mais si l'honorable ministre introduit ce système, il paiera plus cher pour l'ouvrage qu'il ne paie aujourd'hui.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES: Pas nécessairement. J'ai nommé quatre commis dans mon département et dans chaque cas j'ai dû obtenir une loi spéciale y pourvoyant, nonobstant les dispositions de l'acte du service civil, avant de pouvoir leur donner une augmentation d'appointements. Les voilà, fixés sans permanence à \$600, et trois d'entre eux sont des gradués de collèges.

M. HENRY CARGILL (Bruce-est): L'honorable ministre éprouve-t-il quelque difficulté à faire faire l'ouvrage dans les différents ministères, à trouver un nombre suffisant de commis dont les appointements se-

raient d'au moins \$1,100? Les aspirants font-ils défaut dans le moment? Est-ce un devoir si difficile pour lui de trouver un nombre suffisant de personnes pour remplir les positions vacantes?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES: Oh, non!

M. CARGILL: Est-il embarrassé pour trouver un nombre suffisant d'employés qui entreraient dans le service civil avec un traitement de \$400 susceptible d'augmentation jusqu'à \$600 par année?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES: Oui, c'est une chose très difficile que d'en trouver qui accepteraient une position ici, comportant un traitement de \$400, même avec la perspective d'une augmentation jusqu'à \$600.

M. FOSTER: Vous en auriez un mille demain, si vous le vouliez.

Le MINISTRE DES FINANCES: Pas des personnes compétentes.

M. FOSTER: Oui, parfaitement.

M. CARGILL: Je suis aux communes depuis un grand nombre d'années, et en différentes occasions j'ai voulu faire entrer dans le service civil à Ottawa des jeunes gens très compétents, mais jusqu'ici mes efforts ont été inutiles. Je n'ai jamais pu faire nommer même un seul jeune homme à une position quelconque dans aucun ministère, pas même quand mes collègues étaient au pouvoir. Aujourd'hui, je puis vous trouver dans Bruce-est, nombre de jeunes gens et dans la province d'Ontario une bonne compagnie de garantie qui se porterait garant pour eux.

Je vous assure que ces jeunes gens possèdent les aptitudes requises pour remplir les devoirs exigés de jeunes gens ayant des appointements de \$400 à \$600 par année. Si tel est le cas, pourquoi créer des positions pour des personnes que vous vous proposez de payer de \$600 à \$1,100 par année? Je n'en puis voir l'utilité. Je suis fort heureux d'apprendre du ministre des Finances que le gouvernement actuel se propose de conduire les affaires de ce pays d'après des principes d'affaires. Ce serait certainement une grande amélioration si le gouvernement était plus soucieux sous ce rapport. Quand un homme d'affaires emploie une personne dans son bureau il sait le minimum et le maximum d'appointements qu'il convient de donner pour la position, et une fois en fonctions son employé reçoit une augmentation selon son mérite. Si celui-ci, dès qu'il aura atteint le maximum dit qu'il peut faire mieux ailleurs, le patron lui répond de s'en aller puisqu'il peut trouver un grand nombre d'employés qui seraient très satisfaits de remplir la même position avec le même salaire. Ainsi agissent les hommes d'affaires de ce pays; et malgré toute ma bonne volonté je ne puis voir la nécessité de ce changement. Puisque vous avez à votre disposition un nombre